



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

**Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI et de VTC
Département de la Lozère**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS
Session du jeudi 7 décembre 2018**

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
55873	AHIL Hanan	Taxi
0000040709PE1	AUGOUY Jean-Michel	Taxi
0000015890TE1PE1	BORD Laurent	Taxi
58683	BREYSSE Grégory	Taxi
0000034418PE1	HERMET Eric	Taxi
59339	MASSON Jean-Michel	Taxi
58669	NEGRE Salomé	Taxi
59473	RIEU Clément	Taxi
59656	ROCHER Aude	Taxi
0000037112PE1	SOUVIGNET Christine	Taxi

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère au 04.66.49.12.66.